

RÉUNION DU 10 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le dix juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAUT Marco, Maire.

Date de convocation : le 1^{er} juin 2011

Présents : Messieurs ROSAIRE, BARBOT, FOULONNEAU, Madame DENIS, MM. PRIEUR, BOURGEOU, Mesdames LEBRETON, DESCHAMPS, PITON, NOPPE, Monsieur BARON.

Absents excusés : Mme MENAGER, MM. BONNEROT, CHASLERIE

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. BARON

DÉLIBÉRATIONS

1 LOTISSEMENT DE LA POITEVINIÈRE

M. FOULONNEAU Maire Adjoint, expose au conseil municipal le projet de créer un nouveau quartier « Lotissement de la Poitevine » et le dossier de consultation d'équipes d'études relevant de la procédure adaptée.

Compétence de l'équipe pluridisciplinaire : Urbaniste ou architecte urbaniste, Paysagiste, Bureau d'études techniques (VRD, loi sur l'eau)

Procédure envisagée : M. le Maire Adjoint précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (*article 28 et 74-1 du code des marchés publics*). Un avis d'appel de candidature sera en ligne sur le portail internet « achatspublics49 » et adressé à un organe de presse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de créer un nouveau quartier « Lotissement de la Poitevine » et de lancer une consultation d'équipes d'études dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.
- De fixer la date de réception des candidatures à la mairie de Juvardeil avant le 2 septembre 2011 à 12 heures

2 SIÉML SUBVENTION CHAUFFERIE BOIS Autoriser M. le Maire à signer la convention

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Bureau du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire réuni le 19 avril dernier a attribué à la Commune une subvention de 13 500 euros destinée à l'installation de la chaufferie bois. Il rappelle que le coût total de l'opération s'élève à 130 000 € H.T. Il dépose sur le bureau la convention « Maîtrise de l'énergie » devant intervenir entre le SIÉML et la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M le Maire ou un des Adjointes à signer la convention « Maîtrise de l'énergie ».

3 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

a) 12 rue des Pinsons

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section E n° 948 sise 12 rue des Pinsons.

b) La Perrière (Parcelle à M. De Maismont)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n° 1155 et 1157 sises à « La Perrière » route de Chateauneuf-sur-Sarthe.

4 APPROUVER LE P.L.U.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 novembre 2006 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

Vu le débat du conseil municipal sur les orientations du PADD en date du 24 avril 2009 ;

Vu la délibération en date du 2 octobre 2009 du conseil municipal arrêtant le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision

Vu la délibération en date du 2 octobre 2009 du conseil municipal tirant le bilan de la concertation ;

Vu l'arrêté municipal n° 02/11 en date du 7 janvier 2011 prescrivant l'enquête publique du plan local d'urbanisme en cours de révision ;

Entendu les avis des différentes Personnes Publiques Associées et Consultées ;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant que les résultats de ladite enquête publique ainsi que les avis des Personnes Publiques Associées et Consultées justifient quelques modifications du plan local d'urbanisme en cours de révision ;

Considérant que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles L. 123-10 et L. 123-13 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré DECIDE d'approuver la révision du plan local d'urbanisme.

5 ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE ORLÉANS Solliciter une subvention pour l'achat du bac à chaîne

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le dossier concernant la mise en service d'un bac à chaîne pour faciliter la traversée de la Sarthe.

Il rappelle le schéma de développement touristique élaboré par le cabinet d'Etudes Planeth et principalement l'axe 2 « Aménager et valoriser les bords de Sarthe »

Il précise que l'établissement Public Loire Orléans peut accorder une subvention au titre du Patrimoine ligérien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré SOLLICITE une subvention auprès de l'Etablissement Public Loire Orléans au titre du Patrimoine ligérien.

6 CONSEIL GENERAL Espaces Naturels Sensibles solliciter une subvention pour l'achat de la peupleraie

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le dossier concernant l'achat de la peupleraie « La Beunoche » face au bourg de 32200 m² appartenant à M. BOURGEOIS Louis domicilié à CHATEAUNEUF S/SARTHE. Les parcelles cadastrées section Z n° 12 et 14 sont sur le site Natura 2000 des Basses Vallées Angevines.

Il rappelle le schéma de développement touristique élaboré par le cabinet d'Etudes Planeth et principalement l'axe 2 « Aménager et valoriser les bords de Sarthe ».

Il précise que l'objectif est de favoriser le rétablissement des habitats naturels et des habitats d'espèces.

Dans un premier temps, les parcelles seront utilisées au package d'animaux et ensuite une partie sera ouverte au public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général au titre des Espaces Naturels Sensibles pour l'achat de la peupleraie cadastrée section Z n° 12 et 14 au prix de 10 000 €.

7 TRAVAUX VOIRIE Réseaux eaux pluviales RD 108

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint rappelle au Conseil l'appel d'offres lancé début avril. Il informe le Conseil que les huit offres reçues ont été examinées par la Commission Voirie et présente au Conseil un compte rendu de la réunion.

La Commission « voirie » propose au Conseil de retenir l'offre de l'entreprise VIAUX Gérard « Le Doussay » à SOULAIRE ET BOURG.

Il précise que le raccordement au Réseau Public de Distribution Basse Tension pour l'alimentation de la station de relevage a été chiffré à 1 232.24 € TTC

Il rappelle que les travaux eaux usées ont été accordés à l'entreprise VIAUX pour 19 940,57 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de confier les travaux de construction des réseaux eaux pluviales à l'entreprise VIAUX Gérard « Le Doussay » 49460 SOULAIRE ET BOURG. Le devis s'élève à 4 843.80 € TTC.

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint, informe le Conseil que la Sablière GSM de la Saulaie offre 485 tonnes de matériaux pour la réalisation de la voirie provisoire et pour des chemins communaux.

8 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU « VOITUR'AGES » Désigner des référents

Madame DENIS Françoise Adjointe informe le Conseil que la Communauté de Communes du Haut-Anjou projette la création d'une association Voitur'âges dont l'objectif est de proposer à ses adhérents une offre de transport, qui n'intervient pas en concurrence des transports locaux, des ambulanciers ou des associations, mais vient enrichir l'offre locale en complémentarité de ce qui existe déjà sur le territoire.

Elle invite le Conseil Municipal à désigner des référents qui pourront aider à mener à bien le projet Voitur'âges Haut-Anjou sur la Commune.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré désigne :

Mme DENIS Françoise Adjointe,

Mme PITON Marylaine Conseillère Municipale,

M. BONNEROT Denis Conseiller Municipal,

comme intervenants auprès de la population, pour le projet Voitur'âges Haut-Anjou.

INFORMATIONS

9 REQUETE DE M. PESCH CONCERNANT LE LOCAL ANCIENNE EPICERIE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier adressé par M. PESCH à la Mairie. M. PESCH souhaite créer un « petit musée » racontant l'épopée de Sylvain et Sylvette depuis 1941 et d'y montrer diverses expositions concernant la BD, la nature, les animaux, ... Voyant que le local « ancienne épicerie » sis Place des amandiers est libre, il demande s'il est à vendre et à quel prix.

Monsieur ROSAIRE, Maire Adjoint, précise que le projet de M. PESCH serait un atout pour le développement touristique de la commune.

Avant de se prononcer, le Conseil Municipal souhaite que M. PESCH expose son projet. M. le Maire, MM. ROSAIRE, FOULONNEAU, MMmes DENIS, DESCHAMPS, LEBRETON et NOPPE sont chargés de rencontrer Monsieur PESCH.

10 PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (ci-joint)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de schéma départemental de l'intercommunalité. Il précise que les Conseils Municipaux des communes et organes délibérants des groupements concernés par les propositions de modification, disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. Le SIAEP Chateauneuf – Juvardeil est concerné.

11 LA LETTRE DE JUVARDEIL N° 2 - 2011

Monsieur ROSAIRE, Maire Adjoint présente le contenu de la lettre.

12 ITINERART DU 15 JUIN AU 15 JUILLET

13 CEREMONIE DU 18 JUIN

Rendez-vous Place de la Mairie à 11 heures

14 MECHOUI DE LA SOCIETE LE 25 JUIN

15 FETE DES PRIX LE 26 JUIN

16 JUV'SUR S'ART 2 JUILLET

17 RANDONNÉE SEMI-NOCTURNE LE 2 JUILLET

18 KAYATHLON LE 24 JUILLET

19 FETE D'ÉTÉ LES 20 ET 21 AOUT

QUESTIONS DIVERSES

P.L.U . COMMUNE D'ETRICHE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de Madame le Maire d'ÉTRICHÉ dans le cadre de la révision globale du Plan Local d'Urbanisme de son territoire.

Cette demande porte sur la possibilité pour la Commune d'être Personne Publique Associée, conformément aux articles L.123-4 et L.123.8 du code de l'urbanisme introduits par la loi SRU du 13 décembre 2000.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité accepte que la Commune soit Personne Publique Associée.

STAGE M. CHOISY GERMAIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. CHOISY Germain effectuera un stage dans le service technique du 30 juin au 13 juillet 2011..

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ANJOU

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors du prochain Conseil communautaire du 23 juin, la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.) et sa composition sera inscrite à l'ordre du jour. Par conséquent, la Communauté de Communes demande de prévoir plusieurs personnes par communes pour siéger à cette commission ;

Sont proposés :

comme commissaires titulaires : M. HUNAUT, Mme MENAGER,
comme commissaires suppléants : MM. ROSAIRE, FOULONNEAU

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (S.Co.T.)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi le 20 mars 2011 par Monsieur le Président du Syndicat du Pays Segréen pour un avis à formuler sur l'arrêt du projet du Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.).

Il précise que par arrêté du 20 mai 2011, Monsieur le Président du Syndicat du Pays Segréen a prescrit une enquête publique relative au projet de S.Co.T. qui se déroulera du 23 juin 2011 au 27 juillet 2011 inclus.

Les objectifs du schéma se résument en quatre grandes parties :

- 1- EQUILIBRER LE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT
- 2- FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
- 3- DEVELOPPER LES DEPLACEMENTS MULTIMODAUX
- 4- PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

Conformément à la législation et la réglementation en vigueur, un avis est demandé aux Collectivités Territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du territoire concerné.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable au Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat du Pays Segréen.